



Accompagnement individuel

mercredi 10 août 2016, par [MLSG](#)

Guidance et orientation, réalisation d'un bilan socioprofessionnel, détermination d'un projet professionnel, aide dans l'élaboration des outils nécessaires à votre recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, recherche d'offres et de formations, préparation aux entretiens d'embauche, etc. Plus d'infos ci-dessous.

Contact : 02/542.63.21 - contact@mlsg.be

Description du projet

Les demandeurs d'emploi sont d'abord reçus en entretien d'inscription et sont ensuite suivis par le biais d'entretiens individuels et/ou d'ateliers collectifs. Au cours de son travail d'accompagnement, le conseiller met en place avec le bénéficiaire les étapes de son accompagnement et de son autonomisation. Le plan d'action ainsi défini a une durée maximale d'un an et dure, en moyenne, huit heures. Selon les besoins identifiés, différentes actions peuvent être menées :

- L'accueil et l'information du demandeur d'emploi
- L'élaboration et la définition d'un projet professionnel
- L'assistance en matière de recherche d'emploi
- L'orientation vers des activités de formation et le suivi de ces activités
- La mise à l'emploi/formation et l'accompagnement en vue de la préparation à l'embauche
- La gestion d'une partie ou de l'entièreté du parcours d'insertion en vue de la réalisation du plan d'action individuel
- La réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation
- Le ciblage d'employeurs et/ou de secteurs d'activités
- Orientation vers les services internes : [Espace Public Numérique](#), [Alphabétisation numérique](#), [Atelier d'Orientation Professionnelle](#), Détermination Ciblée [Horeca](#) ou [Ntic](#), [Clés pour l'emploi-Jeunes](#), [Clés pour l'emploi-Outillage](#), [Ateliers d'Education Permanente](#), [Bibliothèque](#), etc.
- Un travail particulier sur les freins sociaux à la reprise de formation, et/ou à la recherche d'emploi est également assurée pour nos usagers par un [conseiller social](#) qui travaillera en complément de l'accompagnement individuel
- Réorientation vers des partenaires externes.

Infos et conditions

- Être inscrit comme demandeur d'emploi chez Actiris.
- Être domicilié en Région bruxelloise.
- Avoir minimum 18 ans et parler le français.

Comment s'inscrire à la Mission Locale de Saint-Gilles ?

Toute nouvelle inscription se fait le mardi.

Le matin, de 9h à 12h30, dans nos locaux de la rue de Mérode, 143 (2e étage), sur rendez-vous (**02/563.21.60**).

Et l'après-midi, de 13h30 à 16h dans nos locaux de la chaussée de Waterloo, 255 (2e étage), sur rendez-vous (**02/542.63.21**).

P.-S.

Contact : 02/542.63.21 - contact@mlsg.be